



Réf. Farde e-Assemblées : 2431283

N° OJ : 2

Projet d'Arrêté - Conseil du 08/11/2021

Objet : Asbl "Brufête".- Subside : 5.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2021;

Considérant que l'asbl "Brufête" demande un subside de 5.000,00 EUR pour la remise des prix Georges Octors;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :

Article unique.- Un subside de 5.000,00 EUR à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2021 est octroyé au profit de l'asbl "Brufête".

Annexes :